

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO
RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT MULTITEL MT202 N°
21160 N° DD-927-RG



Intervention du 10/09/2024

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO
Latitude : 50.5723
Longitude : 3.0749

Lieu d'intervention :
RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/1.33.4.R
Rédigé le : 10/09/2024
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE
Marque: MULTITEL Type: MT202 n°série: 21160 n°interne: DD-927-RG

Avis général : **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT

N° d'immatriculation : DD-927-RG
N° interne : DD-927-RG
Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : MULTITEL
Type : MT202
N° de série : 21160
Année de fabrication : 2014

Point vérifié	Actions à entreprendre
7.2- Constitution, fixation, plancher Code Obs. : CD/100924/103854/0	Remettre en état le plancher. <i>Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt</i> Date de 1 ^{er} signalement: 10/09/2024 NOUVEAU
A.1- Carnet de maintenance Code Obs. : CD/100924/103758/1	Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour Date de 1 ^{er} signalement: 10/09/2024 NOUVEAU
A.14- Notice d'instruction Code Obs. : CD/100924/103806/0	Placer sur l'appareil sa notice d'instruction. Date de 1 ^{er} signalement: 10/09/2024 NOUVEAU
A.17- Rapports de vérification Code Obs. : CD/100924/103817/0	Placer sur l'appareil l'historique des vérifications effectuées. Date de 1 ^{er} signalement: 10/09/2024 NOUVEAU
1.5- Accès à la nacelle ou plate-forme Code Obs. : CD/100924/103915/0	Remettre en état les moyens d'accès (marche pied, échelle, barre de rétablissement...). Date de 1 ^{er} signalement: 10/09/2024 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Type : MT202

N° Immatriculation : DD-927-RG

Année de fabrication : 2014

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric



Avis général : Demande de mise à l'arrêt : Les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Hydraulique, Thermique	Carburant : Gazole
C.M.U. (kg) : 200	Nb de personnes : 2
Hauteur de levage (m) : 20.2	Portée (m) : 6.7
Compteur horaire : 4102	Châssis : Porteur VL/PL
Marquage Constructeur : CE	

Avertisseur(s)

Lumineux : **Charge / Moment**

Mécanismes

Type de structure : Bras articulé/télescopique	Dispositif de maintien à l'horizontale : Vérin hydraulique
Bras pendulaire : Non	

Dispositifs de sécurité

Parachute : **Clapets anti-retour pilotés**

Équipements

Désignation : Plate-forme	Véifié : Oui
Type : Fibre	Nb personnes : 2
Capacité (kg) : 200	

Dimensions

Longueur (m) : 0.75	Largeur (m) : 1.2
Extension(s) : Non	

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : **Carnet de maintenance non présenté**

Charges et essais

Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).**

Description et conditions d'exécution des essais

(1)

Description : Charge uniformément répartie. Coté gauche Portée d'essai (m) : 6.7	Charge d'essai estimée (kg) : 200
---	--

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : 200.0	Portée (m) : 6.7
----------------------------	-------------------------

(2)

Description : Charge uniformément répartie. Coté droit Portée d'essai (m) : 6.7	Charge d'essai estimée (kg) : 200
--	--

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : 200.0	Portée (m) : 6.7
----------------------------	-------------------------

Autres points

Commentaire : Equipé d'un dispositif anti écrasement cabine : bon fonctionnement .

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	8 Organes de service et de manoeuvre
Équipements	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
Suspentes	8.2 Interdiction d'emploi
Appareil de mesure utilisé	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A Aspects documentaires	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.1 Carnet de maintenance	8.5 Identification des organes de service
A.2 Affichage capacité	8.6 Retour automatique au point neutre
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.7b Avertisseur lumineux
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.11 Poste de dépannage
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.13 Poste de sauvetage prioritaire
A.14 Notice d'instruction	8.14 Sélecteur de postes de conduite
A.17 Rapports de vérification	10 Mécanismes
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
1 Accès installés à demeure	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
3 Charpente	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
3.21 Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
4 Châssis	10.13 Freins d'orientation
4.5 Ossature, châssis porteur	11 Dispositifs de sécurité
4.7 Stabilisateurs	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
5 Source d'énergie	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
5.1 Dispositif de séparation générale	11.2 Autres limiteurs de course/hors course
5.2 Equipements, canalisations	11.4 Limiteur de moment de renversement
6 Eclairage incorporé à l'appareil	11.5 Parachute ou dispositif équivalent
6.2a Gyrophare	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route
7 Poste de conduite	11.14 Asservissement portillon d'accès
7.2 Constitution, fixation, plancher	11.19 Indicateur de dévers
7.3 Protection contre les chutes de hauteur	11.23 Détecteur de dévers
	11.24 Dispositif du maintien à l'horizontal
	11.26 Asservissement des stabilisateurs
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais
	13 Autres points

«Référentiel» PEMP 10